

Vous ou votre enfant souhaitez intégrer le Conservatoire de Musique et de Danse à la rentrée prochaine. Un formulaire d'inscription doit être complété, même si **votre inscription ne pourra être confirmée qu'en septembre, en fonction des places disponibles.**

Pour les nouveaux élèves, 2 séances d'essai sont proposées. A l'issue de ces 2 cours, les droits d'inscription devront être réglés pour confirmer votre place. A défaut, **votre abandon devra être signalé au secrétariat.**

INSTRUMENT

Pour les débutants (né après le 1^{er} janvier 2012), le secrétariat vous contactera par téléphone à partir du lundi 9 septembre 2019. Vous recevrez néanmoins un courrier fin août avec un tableau de disponibilités à compléter et à retourner au Conservatoire.

Les nouveaux inscrits ayant déjà une pratique musicale devront passer des tests (2 morceaux à présenter) :

Tests d'entrée Musiques Actuelles Amplifiées : le **vendredi 5 juillet** et le **mardi 3 septembre 2019.**

Tests d'entrée pour les autres instruments le **jeudi 5 septembre 2019** (*laissez vos coordonnées si vous souhaitez que l'accompagnatrice piano vous propose une répétition en amont*)

PRATIQUES COLLECTIVES (jardin musical, éveil, initiation, danse, ensembles, djembé) :

Les horaires seront communiqués sur le site internet du Conservatoire à partir du **lundi 24 juin 2019.**

Afin que votre inscription soit prise en compte vous devez fournir les éléments suivants :

POUR TOUS LES ÉLÈVES

- Fiche d'inscription datée et signée
- Droits d'inscription (à régler à l'issue des séances d'essai pour les débutants)
- Certificat médical **obligatoire** pour la danse

POUR LES ÉLÈVES DOMICILIÉS EN SEINE-MARITIME :

- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Copie du livret de famille
- Photocopie de la carte de quotient le cas échéant (pour les couronnais)

IMPORTANT :

* L'inscription au Conservatoire n'est validée qu'après le règlement des droits d'inscription.

* **Les droits d'inscription ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.** Par conséquent, nous vous demandons de prendre connaissance des horaires des cours collectifs pour être certain de votre engagement. Les cours individuels seront ensuite attribués (en septembre) après avoir rempli le tableau des disponibilités (envoyé fin août à votre domicile).

* Vous vous engagez à régler l'année complète même en cas d'arrêt d'activité(s) en cours d'année. Les appels de cotisation sont envoyés trimestriellement (*novembre, février, mai*). Si vous en formulez la demande, des échéanciers mensuels peuvent être mis en place.

* À défaut de justificatifs, le tarif « autres départements » sera systématiquement appliqué (tarif maximum).

* Pour les couronnais, nous vous rappelons que les cartes de quotient sont à renouveler en début d'année civile. Pour le 1^{er} trimestre, nous prenons en compte la carte 2019. Pour les 2^e, 3^e et 4^e trimestres nous prendrons en compte la carte 2020. N'oubliez pas de présenter cette nouvelle carte à l'agent d'accueil dès réception.

* La facturation du 4^e trimestre (juillet) ne concerne que les locations d'instruments.

* Dans un souci d'efficacité, d'économie et de respect de l'environnement, le Conservatoire communique régulièrement par **messagerie électronique** (dossier de l'élève, annonces de concerts, dates de répétition, etc.). Il est donc essentiel de nous fournir **une adresse mail valide, lisible et consultée !**

MON EMPLOI DU TEMPS :



Fin août, un courrier vous sera adressé vous précisant les modalités pour la rentrée de septembre 2019. Un formulaire de disponibilité devra être retourné au secrétariat début septembre afin que les horaires des cours soient fixés.

*N'hésitez pas à faire appel aux agents d'accueil. Le secrétariat sera **fermé à partir du 10 juillet** avec une réouverture le **mercredi 28 août 2019.***